

après que tant de députés libéraux eurent affirmé, au cours de la campagne électorale, qu'ils penchaient en ce sens, je crois que je pourrais choisir comme texte évangélique: Mais si vous ne vous repentez, vous périrez tous également, ou encore celui-ci: Sachez que votre péché vous atteindra.

Étant donné que c'est la première journée où il y a séance complète depuis le commencement de la session, étant donné que nous avons écouté attentivement les chefs des divers partis et que nous avons attendu avec appréhension que le ministre des Finances (M. Abbott) fasse sa déclaration, je crois que nous avons eu une journée bien remplie et, sur ce, je propose le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

(La motion n'est pas adoptée.)

M. Hansell: Je tiens vraiment à remercier la Chambre d'avoir eu l'amabilité de m'autoriser à poursuivre la discussion. Je suis étonné, monsieur l'Orateur, que la Chambre ait rejeté la proposition d'amendement à la motion principale.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député qu'il n'est pas régulier de commenter les travaux de la Chambre. La proposition d'amendement a déjà été mise aux voix.

M. Hansell: Je n'allais pas discuter le contenu de la proposition, mais je me proposais d'analyser les répercussions politiques qui pourraient en découler.

Je crois que nous reconnaissons tous qu'il est dommage que le discours du trône n'ait pas donné d'assurances plus précises en ce qui concerne l'accroissement de nos services sociaux. On nous a fait croire, au moment où le parti libéral demandait un renouvellement de son mandat, que nous assisterions, une fois ce parti réélu, à de grands progrès dans le domaine des services sociaux. Il est regrettable que rien de précis dans le discours du trône ne nous permette de prévoir l'introduction de mesures en ce sens.

Nous nous souvenons qu'au cours des quelques dernières années, par exemple, certains infortunés chez nous, les incurables, ont demandé avec instance,—dans la mesure de leurs faibles moyens,—qu'on songe à leur malheureux sort. Voici des gens qui, peut-être, sont infirmes pour la vie. Ils ne possèdent aucun moyen de subsistance. Il s'agit peut-être de personnes confinées au logis, alitées. Elles sont laissées à la merci des municipalités qui les inscrivent sur les listes d'assistés, ou doivent compter sur la charité de parents et d'amis qui s'intéressent suffisamment à elles pour les aider.

Voici une classe de gens dont la demande de sécurité devrait être entendue par tout gouvernement responsable. Je plaide leur cause parce que j'ai fait partie d'une association connue sous le nom d'Association canadienne des incurables. Ces gens ne sont pas exigeants. Ils ne demandent pas au gouvernement de chambarder un régime quelconque ni de bouleverser quoi que ce soit. Le Gouvernement pourrait faire droit à leur requête, car ils lui demandent simplement de ne pas les laisser à la charge de leurs parents ou de la municipalité. Cette requête me semble raisonnable.

Je me contente de rappeler au ministre en cause ce que je lui ai dit au cours de la dernière session, c'est-à-dire que ces malheureux n'ont aucun moyen d'assurer leur propre subsistance. Je prédis que toute mesure de sécurité sociale que le Gouvernement pourra présenter sera de caractère contributif. Pour ma part, je m'y opposerais, surtout puisqu'elle pourrait s'appliquer à la pension de vieillesse ou aux services sociaux dispensés à ces incurables, car ces derniers ne peuvent nullement contribuer à un régime d'assurances. Toute aide qui leur est accordée doit prendre la forme d'un don pur et simple. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui parlent d'une répugnance psychologique à recevoir quoi que ce soit de l'État. Je ne suis pas de ceux qui croient que c'est une chose à éviter. En ce qui concerne les incurables et les vieillards pensionnés, je crois que toute personne qui fournit un apport à notre pays en étant bon citoyen, qui fait partie de notre société canadienne jusqu'à l'âge de soixante-cinq ou soixante-dix ans et qui contribue toute sa vie au bien-être du Canada, a droit à une pension en vertu de sa qualité de citoyen et non pas en vertu de son aptitude à contribuer au régime d'assurances.

En outre, au cours de son existence, ce même individu a non seulement voué sa vie au bien-être général du Canada, mais il a contribué au régime des impôts auquel le Gouvernement juge particulièrement sage de l'astreindre. Considérant tous ces points de vue, j'affirme que nos vieillards ont droit à une certaine récompense du fait de leur civisme. S'il n'en est pas ainsi, c'est donc que nous vivons au Canada sous un régime où l'homme est un loup pour l'homme, où chacun prend tout ce qu'il peut sans se soucier de son voisin. Une telle attitude ne contribue pas à l'établissement d'un civisme de bon aloi. Je dis que nos vieillards ont le droit de s'attendre à une pension. Lorsque je parle de pension, je l'entends dans son sens propre et non pas dans celui d'une prestation versée sous un régime d'assurances. A mon sens, ce que rapporte un plan d'assurance